

Le Patriote

Des Pyrénées

| ABONNEMENTS | | LES ANNONCES SONT REÇUES : | | PUBLICITE | | |
|--|---|--|--|---------------|-------------------------|---------------|
| PAU, Département et Limitrophes..... | Un an, 12 fr. Six mois, 7 fr. Trois mois, 5 fr. | A PARIS, à l'Agence HAVAS, 6, Place de la Bourse, et à la SOCIÉTÉ EUROPÉENNE DE PUBLICITÉ, 10, Rue de la Victoire. — A BORDEAUX, à l'Agence HAVAS A PAU, aux Bureaux du Journal. | Annonces Judiciaires..... | 0.20 la ligne | Publicité Diverses..... | 1.00 la ligne |
| Autres Départements et Colonies..... | — 18 fr. — 10 fr. — 8 fr. | L'Administration décline toute responsabilité en ce qui concerne les Annonces et la Vente Financière. | Annonces Commerciales..... | 0.30 | Chronique locale..... | 2.00 |
| Étranger..... | — 25 fr. — 15 fr. — 10 fr. | | Réclamations..... | 0.60 | Échos..... | 1.50 |
| Les Abonnements sont payables d'avance. Ils sont contractés aux Bureaux de l'Abonné. | | | Les insertions ne sont admises que sous réserve. | | | |

LA CLASSE 1917

Beaucoup d'objections ont combattu et cherché à entraver l'incorporation de la classe 1917.

Rien de plus naturel, et il n'est pas besoin, pour cela, de supposer un parti d'opposition.

Pour les uns, la loi Dalbiez n'a pas encore fourni tout son effet et son exacte application eût peut-être permis d'éviter l'appel des jeunes.

Chez beaucoup d'autres on trouve l'impression d'inquiétudes, d'ailleurs très légitimes, sur la santé de tant de jeunes soldats, prématurément exposés aux fatigues de la guerre.

Aux premiers on répond que, la loi Dalbiez réussit-elle à faire rentrer dans le rang 100 à 150.000 « embusqués », ce serait insuffisant. Lorsque les chefs militaires, seuls compétents et responsables, déclarent nécessaire l'appel de cette classe, qui serait le complément pour un refus, auquel les événements du front peuvent infliger le plus cruel démenti.

On l'a assez dit et répété, si l'on appelle la jeune classe, ce n'est pas pour l'envoyer immédiatement au front, mais pour l'instruire à l'aise et, le moment venu, vers les tranchées ou l'école, lui permettre de remplacer utilement les classes précédentes dans leurs services de l'arrière.

Autrement, il eût fallu attendre jusqu'à l'hiver, ce qui, en face de conjonctures telles qu'il s'en produit en Orient, eût été fort imprudent.

Se tenir prêt, sans précipitation et sans affolement : la tactique nous a jusqu'à présent assez bien réussi pour nous y tenir. Voilà ce dont il faut persuader les agités qui emmènent de voir sacrifier étonnamment, à l'Allemagne, ce qui constitue la plus précieuse réserve de notre race.

Mais le jeune âge de ces soldats, les fatigues...

A cela que voulez-vous faire ? Vous avez entendu les assurances formelles du ministre. On s'est engagé à prendre toutes les précautions pour faciliter à la jeune classe une acclimatation toujours délicate. Tous les ménagements, toutes les mesures recommandées par l'hygiène et la prudence, on nous les promet.

Il est facile de soupçonner les hommes d'incapacité ou de mauvaise foi. Mais de quelle parole ne pourrait-on pas douter à l'avance ? Ne vaut-il pas mieux s'en remettre au patriotisme de ceux qui nous guident et accepter simplement et virilement le devoir ?

Nos enfants l'acceptent, avec une joyeuse confiance. Ils nous donnent un exemple utile à suivre. Il n'est pas de sacrifice, même des plus cruels, auquel ne doive être prêt tout Français digne de ce nom. Or celui qu'on nous demande aujourd'hui ne va pas jusqu'à exiger immédiatement la vie de ceux qui nous sont le plus chers, puisqu'il ne s'agit que de préparer et d'assurer un lendemain que tout annonce meilleur.

Le général Pedoya disait, l'autre jour, à la Chambre, que l'Allemagne a déjà sur son front de bataille les classes 1916 et 1917, qui, chez nous, sont encore intactes et dont la dernière attendra sans doute longtemps le contact avec l'ennemi.

Félicitons-nous donc de notre sort et considérons l'avenir avec le sang-froid que conseille le patriotisme et que justifie la réalité.

F. BURTEL.

Chambre des Députés

Séance du 2 décembre

Ouverte à 3 heures 30, sous la présidence de M. Deschanel.

Les prisonniers

A propos d'un projet de crédits additionnels, M. Gall fait observer que, tandis que les prisonniers allemands sont très convenablement traités en France, les prisonniers français en Allemagne sont souvent soumis à un traitement d'une rigueur excessive. Il lui paraît, malgré de nombreuses démarches, ne connaître pas encore la liste des prisonniers retenus en Belgique et dans les régions envahies de la France. Il est donc, il est nécessaire que le gouvernement insiste énergiquement pour obtenir, au moins par des représentants (mouvements divers) d'une part, le rétablissement de liaisons directes avec les prisonniers et, d'autre part, la liste complète de ceux qui sont détenus dans les territoires occupés par les Allemands.

M. Thiery, sous-secrétaire d'Etat à la guerre, dit qu'on a obtenu déjà un commencement de satisfaction. Une première liste a été déjà communiquée.

M. Gall demande le sous-secrétaire d'Etat et espère que les démarches seront continuées jusqu'à complète satisfaction.

M. Candace veut à protester contre l'exportation de prisonniers employés par M. Gall. « Nous n'avons pas à employer, dit-il, les moyens barbares employés par l'Allemagne. Si on ne nous a pas les prisonniers, ce n'est pas une raison pour que nous les fusions aussi mourir de faim. »

M. Gall. — Je n'ai jamais demandé cela. J'ai dit que si l'Allemagne ne voulait pas nous communiquer les noms de ses prisonniers français, nous n'allions pas les laisser lui faire des communications analogues ; que si on empêchait les prisonniers français d'écrire, nous arrêterions les lettres des prisonniers allemands. (Applaudissements.)

M. Candace. — Nous sommes d'accord. L'incident est clos. Le projet de crédits est voté.

On vote également un projet relatif au mode d'attribution des primes maritimes et des navires de guerre, en matière de pêche et de navigation de la mer.

Le ministre de l'Intérieur a été entendu.

La Chambre vote une disposition additionnelle de M. Madral ainsi conçue : « Le projet de loi relatif aux décrets relatifs à la présentation des tickets, lettres de voiture ou autres pièces semblables pouvant servir à l'établissement des taxes. »

L'ensemble de l'article 2, ainsi complété, est adopté.

On passe à l'article 3, dont voici le texte : « Les recours contre les arrêtés de taxation sera porté par lettre recommandée devant le ministre de l'Intérieur. Il pourra être exercé par le conseil municipal, par 25 habitants, ou par tout commerçant ou producteur intéressé. »

Si le recours est exercé par des habitants ou par des commerçants ou producteurs, il devra être formé dans un délai de cinq jours francs, à partir de la publication de l'arrêté de taxation. Passé ce délai, il ne sera plus recevable. Le recours ouvert au conseil municipal est recevable sans condition de délai. Le recours n'est pas suspensif.

Le ministre de l'Intérieur devra statuer dans les deux mois de la réception de la lettre recommandée. Passé ce délai, si le ministre n'a pas statué, le recours sera suspensif.

Après le rejet de plusieurs amendements, l'article 3 est adopté, ainsi qu'il suit :

« Art. 4. — Pendant la période d'application de la présente loi, il pourra être porté en vertu de réquisitions, en vue de missions ou communes de denrées et de substances visées à l'article premier, le droit de réquisition est exercé dans chaque département par le préfet, sous l'autorité du ministre du Commerce ; il ne portera que sur les objets taxés ; le prix alloué pour la réquisition ne pourra dépasser le montant de la taxe. »

« Art. 5. — Les formes de la réquisition sont réglées par les paragraphes 2, 3 et 4 de l'article 3 de la loi du 3 juillet 1877, et sont à exécution par les articles 19 et 20 de la même loi. »

« Art. 6. — Toute infraction aux arrêtés préfectoraux de taxation est punie des peines inscrites aux articles 470, 480 et 482 du Code pénal. »

Le tribunal pourra, en outre, ordonner que son jugement soit intégralement ou par extraits affiché dans les lieux qu'il fixera, et inséré dans les journaux qu'il désignera, aux frais du condamné, sans que la dépense puisse dépasser 500 fr. »

Toute résistance aux réquisitions administratives sera punie des peines prévues à l'article 21, paragraphes 1 et 2 de la loi du 3 juillet 1877 sur les réquisitions militaires. »

L'article 7 vise la spéculation et l'occupation et modifie l'article 420 du Code pénal.

M. Ignace, au nom de la commission de législation civile, propose la suppression de l'article 419 et une rédaction différente de l'article 420.

M. André Hesse soutient la même thèse. Il ajoute que le texte de la commission est inapplicable et imprudent. Il propose une nouvelle rédaction par voie d'amendement.

M. Ernest Lacombe défend le texte proposé par la commission de législation qui est adopté par la commission d'administration générale et incorporé dans le projet.

M. de Monzie rappelle qu'en 1910, à la suite d'une interpellation sur l'affaire Santa Marie, le gouvernement avait reconnu

LES ANNONCES SONT REÇUES :

La nécessité de modifier l'article 419. En effet, cet article ne pourrait s'appliquer à un acte qui n'est ni un acte de commerce, ni un acte de spéculation. On ne peut actuellement encore poursuivre un occupant qui agit isolément. Le gouvernement depuis lors, n'a rien fait pour permettre les poursuites contre les occupants de cette catégorie.

L'orateur rappelle un texte de M. Hesse de se limiter à vouloir réprimer l'occupant pendant la durée des hostilités. D'autre part, il regrette que la commission ait voulu remplacer l'expression générale « manœuvres frauduleuses » par des expressions limitatives et par l'expression, plus imprécise encore, de spéculation illicite.

M. Melvy réplique que certains commerçants ont constaté des stocks sans moyens frauduleux. Ils n'ont pas pu les faire aller spontanément. Il cite l'exemple de deux occupants, l'un de beurre, l'autre de fruits. Ce qu'il faut, c'est pouvoir les atteindre. (Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.)

M. Ignace ajoute que la spéculation illicite est celle qui ne rentre pas dans les conditions ordinaires de commerce. (Mouvements divers.)

« Plusieurs voix au centre et à droite. — Quel est ce qui veut dire ? Il s'agit de savoir si on veut atteindre les occupants. (Applaudissements.) »

M. Ignace rappelle que M. Crippel, alors garde des sceaux, déposait un projet de loi relatif à la répression de l'occupation. C'est de ce texte que la commission s'est inspirée.

Après une intervention de M. Viviani, ministre de la Justice, le débat est clos. M. Hesse consentant à retirer son amendement et à se rallier au texte de la commission qui est enfin voté.

Séance levée à sept heures et quart. Prochaine séance, à trois heures.

COMMUNIQUÉS OFFICIELS DU VENDREDI 3 DÉCEMBRE

Vendredi matin
Paris, 3 décembre, matin.

EN ARTOIS. La onzième a encore été vive de part et d'autre.

Dans les secteurs de LOOS, du BOIS-EN-HACHE et d'ANGRES, combats à coups de torpilles.

Au nord-ouest de la cote 140, au NORD DES CINQ CHEMINS, un détachement allemand, qui tentait de s'approcher de nos tranchées, a été dispersé par notre feu.

L'ennemi a lancé une soixantaine d'obus sur ARRAS.

AU SUD DE LA SOMME, devant Fay, nous avons fait sauter une mine avec succès. Un petit poste allemand a été détruit.

AUX EPARGES. Nous avons fait jouer patent toujours Monastir le 2er décembre. Sur la Tcherna, échange de coups de canons.

L'artillerie bulgare a tiré également vers Krivolak et Vojvan.

Calme sur le reste du front.

AUX DARDANELLES. Les journées du 30 novembre et du 1er décembre ont été marquées par l'activité des deux artilleries. La nôtre a occasionné des dégâts importants aux ouvrages turcs.

La température, après avoir été rigoureuse pendant quelques jours, s'est sensiblement radouci.

Vendredi soir
Paris, 3 décembre, soir.

Nuit sans incident. Rien à signaler.

Lire la Dernière Heure en 2^{me} Page

Sur notre Front

Le commandement des armées nationales

Le ministre de la guerre a adressé le rapport suivant au président de la République française :

Paris, 2 décembre. — L'article premier du décret du 28 octobre 1913 dispose que le gouvernement qui assume la charge des intérêts vitaux du pays a seul qualité pour fixer le but politique de la guerre. Si la lutte s'étend à plusieurs frontières, il désigne l'adversaire principal contre lequel doit être dirigée la plus grande partie des forces nationales ; il répartit en conséquence les moyens d'action et les ressources de toute nature et les met à l'entière disposition des généraux chargés du commandement en chef sur les divers théâtres d'opérations.

Or, l'expérience des faits actuels qui se déroulent sur plusieurs théâtres d'opérations prouve que l'unité de direction indispensable à la conduite de la guerre ne peut être assurée que par la présence à la tête de toutes nos armées d'un seul chef responsable des opérations militaires proprement dites. C'est dans cette vue que je soumetts à votre haute approbation les projets de décrets ci-joints.

Veuillez agréer, M. le Président, l'hommage de mon respectueux dévouement.

Le ministre de la guerre, Gallieni.

A la suite de ce rapport du ministre de la guerre, le président de la République a signé les deux décrets suivants :

Article premier. — Le commandement des armées nationales, exception faite des forces en action sur les théâtres d'opérations relevant du ministère des colonies, du général commandant en chef les forces de terre et de mer de l'Afrique du Nord et du général résident, commissaire du gouvernement de la République au Maroc, est confié à un général de division qui porte le titre de commandant en chef des armées françaises.

Art. 2. — Des décrets et instructions ultérieures régleront les conditions de l'application du présent décret.

Signé : R. Poincaré.

Le président de la République française a décrété :

Article unique. — Le général Joffre, commandant en chef les armées du Nord-Est, est nommé commandant en chef des armées françaises.

Signé : R. Poincaré.

PAS D'OFFENSIVE AVANT LE PRINTEMPS

Londres, 2 décembre.

Parlant de la classe 17 en France, le « Daily Graphic » écrit :

« Il est clair qu'aucune offensive sur une grande échelle n'est probable avant quelques mois sur le principal théâtre de la guerre. »

« Dans une guerre courte il est possible de maintenir l'enthousiasme à un haut degré ; dans une guerre qui se prolonge, la tendance opposée est inévitable. »

« Les partisans de la paix ont l'occasion de faire des efforts ; mais le fait qu'une poussée est improbable avant le printemps n'entraînera pas notre confiance ni notre ténacité. »

« Le travail des alliés est d'une importance incommensurable pour l'avenir mondial ; nous nous armerons donc de patience et nous attendrons avec confiance et calme l'accomplissement de la grande tâche. »

EN ANGLETERRE
Les pertes anglaises

Londres, 2 décembre.

Répondant à une question écrite d'un député, M. Asquith a fourni les chiffres des pertes totales des Anglais sur tous les champs de bataille jusqu'au 30 novembre. Ces pertes, estimées à 510.280 hommes, se décomposent de la façon suivante : France : Tués ou morts de leurs blessures, 69.782 ; blessés, 280.037 ; manquants, 55.000.

En Méditerranée : Tués, 23.006 ; blessés, 78.008 ; manquants, 10.567.

Sur les autres théâtres de la guerre : Tués, 2.279 ; blessés, 5.924 ; manquants, 8.801.

Perles navales : Tués, 10.517 ; blessés, 1.231 ; manquants, 800.

Répondant à une autre question, M. Asquith a déclaré que lord Kitchener a remis son poste au War Office et qu'il a déjà assisté à la séance du comité de guerre du cabinet en sa qualité de secrétaire d'Etat à la guerre.

Dans les Balkans

L'armée serbe qui, ayant conservé et utilisé la route de Prizrend, courra désormais Serbien, siège du gouvernement, pourra rallier la gauche du groupe qui est au sud de Monastir, et enfin opérer sa jonction avec l'armée française.

LA RESISTANCE SERBE

Roma, 2 décembre.

Le « Messager » apprend que maintenant toute l'armée serbe s'appuie sur les hautes montagnes monténégrines et albanaises et que la guerre s'est transformée en guerre de montagne. Tandis qu'à Berlin et à Vienne la guerre contre la Serbie est considérée comme finie, en Serbie, on affirme qu'elle commence seulement.

Jusqu'à présent, les Serbes se sont toujours battus ; maintenant ils se sont retirés et attendent.

LES SERBES RENONCENT A DEFENDRE MONASTIR

Athènes, 2 décembre.

M. Vesitch a informé le conseil de Crée que les Serbes ont l'intention de rendre Monastir, pour éviter une effusion de sang inutile.

Une commission, composée des conseillers de Crée et de l'ambassadeur du patriarche grec et de l'ambassadeur bulgare, a été désignée pour négocier avec les Bulgares la remise de la ville.

Les derniers fonctionnaires de l'administration serbe ont quitté hier Monastir se rendant à Reszina.

Le conseil d'Angleterre est parti en automobile, avec les archives, pour gagner la Grèce.

Les communications par chemin de fer et télégraphe entre Monastir et Florina ont cessé.

Londres, 2 décembre.

Une déclaration bulgare qui vient d'arriver semble confirmer que la Bulgarie, bien que ses troupes soient tout près de Monastir, n'occupera pas Monastir par défiance pour la Grèce.

Cette déclaration indique aussi un complet changement de plan des Allemands en vue de faire face à la forte poussée russe qui doit se produire en Bessarabie.

COMMUNIQUE MONTENEGRIN

Paris, 2 décembre.

Le 30 novembre, l'ennemi ayant reçu de grands renforts, dirigea ses attaques vers Erihol et Plevna. Nos troupes ont dû se replier sur leurs positions de l'arrière pour défendre cette dernière ville. Nous avons fait trente prisonniers.

Il n'est rien signalé d'important sur les autres points.

A LA VEILLE DU GRAND CHOC
Une nouvelle base navale

Salonique, 2 décembre.

Les corps franco-anglais de la vallée du Vardar vont être aux prises avec une triple attaque convergente venant de l'ouest du nord et de l'est. Mais l'organisation solide des positions qu'ils occupent et l'admirable moral des combattants inspirent toute confiance au commandement.

Cependant, il suffit de regarder une carte pour voir les difficultés de la situation du corps expéditionnaire qu'il serait impudent de vouloir ignorer.

Les environs de Salonique sont à l'ouest, une région marécageuse, à l'est, un chapelet de lacs. La presqu'île de Chalcidique rocheuse, désertique et entourée de hautes de sable, est généralement à peu près inhabitable ; enfin, le golfe même de Salonique peut être momentanément barré par les adversaires avec des mines et des sous-marins.

Cependant, dans l'intérêt même de l'issue fatale de la guerre, il est évident qu'il ne faut à aucun prix abandonner cette clé et ce gage d'avenir pour nous. Salonique. Dans ces conditions, on a envisagé l'occupation d'une autre base navale complémentaire de celle de Salonique. Le choix de Volo s'imposait, notamment, avec sa route unique sur Larissa et la Macédoine, chemin historique des invasions ennemies, voie roumaine et aujourd'hui encore route stratégique de la concentration grecque vers la haute Macédoine.

LA COOPERATION RUSSE

Paris, 2 décembre.

Les journaux suisses admettent qu'il n'y a plus d'Allemands à la poursuite des Serbes, et que von Mackensen est parti

pour une destination inconnue. Les uns le croient en route pour le front occidental ; les autres pensent qu'il va essayer d'arrêter les Russes sur la Danube.

Ce sont des troupes allemandes et ottomanes qui, au nombre de 150.000 hommes, sont destinées à recevoir le premier choc des Russes en Bulgarie. Une armée turque de 80.000 à 100.000 hommes est concentrée autour d'Andrinople.

C'est la voie ferrée Varna-Routchouk, qui sera d'abord défendue.

Le commandant de la place et du port de Routchouk, sur le Danube, est, depuis plus d'un an, un général allemand.

(N. d. l. R. — La voie ferrée qui part de Varna, sur la mer Noire, a 200 kilomètres de développement. Elle est d'une importance commerciale et militaire exceptionnelle.)

Paris, 2 décembre.

L'envoyé spécial du « Petit Journal », télégraphie de Salonique, à la date du 30 novembre :

« La campagne d'Orient va-t-elle brusquement changer de face ? La nouvelle que nous avons eue hier que des Allemands marchaient vers la Bulgarie n'était pas fautive. Ce matin, l'attaché d'Orient a reçu cette dépêche : « Les Austro-Allemands changent de direction se dirigent en toute hâte vers la Bulgarie. »

Le bruit d'une avance russe dans la Dobroudja.

Paris, 2 décembre.

Une dépêche de Bucarest du 30 novembre à la « Tribune de Genève » annonçait que des forces russes avaient traversé le Danube au sud-ouest d'Ismail, et seraient arrivées à Bubu-Dagh, petite ville de la Dobroudja, près du lac Basim. A 150 kilomètres au nord-est de Silistrie. Cette invraisemblable nouvelle ne repose sur aucun fondement.

LA COOPERATION ITALIENNE

Les Italiens auraient débarqué à Valona

Athènes, 2 décembre.

Le « Temps » publie la dépêche suivante : « On apprend de bonne source que des détachements italiens auraient débarqué avant-hier à Valona. »

EN GRECE
Le Cabinet grec débile

Athènes, 2 décembre.

Un conseil des ministres a été tenu ce matin à onze heures, au palais royal, sous la présidence du roi.

La séance a duré deux heures.

Aucune communication n'a été faite à la presse.

Petit extrait de ce conseil. M. Gouras a déclaré qu'aucune décision n'avait encore été prise.

« Serait-ce une manœuvre dilatoire ? »

Athènes, 2 décembre.

Le premier réponse grecque pouvait passer pour satisfaisante, mais le retard apporté aux satisfactions promises depuis six jours commence à ressembler à une manœuvre dilatoire.

On dit cependant qu'il n'est pas question, du moins pour le moment, de passer à l'emploi de mesures coercitives.

Les causes des tergiversations grecques

Athènes, 2 décembre.

La Grèce aurait fait savoir aux alliés qu'elle ne saurait accepter leur demande d'assumer la surveillance des côtes grecques après l'évacuation de Salonique par ses troupes.

Evidemment, l'hésitation du gouvernement grec est causée par la menace des Austro-Allemands d'occuper le territoire gréco-macédonien.

Les territoires tenus par les forces britanniques seraient considérés par les Austro-Allemands comme territoires ennemis, si la Grèce accédait aux demandes des alliés.

Les journaux annoncent que l'Allemagne et l'Autriche auraient déclaré à Athènes que si le gouvernement acceptait les demandes de la Quadruple-Entente, l'Allemagne et l'Autriche cesseraient de considérer le territoire de la Macédoine comme territoire ami.

Elle avait averti nos ennemis de sa réponse aux alliés

La Haye, 2 décembre.

Le « Nieuwe Rotterdamse » affirme que la dernière note grecque était connue, avant sa remise aux alliés, des représentants des puissances centrales, qui considéraient la situation de la Grèce comme inchangée.

L'ordre du jour du roi Constantin

Genève, 2 décembre.

On écrit de Salonique au journal « U Bilag » que le roi Constantin a adressé aux commandants de l'armée grecque un ordre du jour disant qu'il faut tenir en éveil l'enthousiasme des troupes en prenant soin que la discipline ne se relâche pas. Le roi recommande aux généraux d'aligner les troupes de toute éducation politique, d'avoir soin que le soldat soit uniquement un soldat et d'augmenter la bonne préparation de l'armée par des exercices incessants.

« La politique n'est pas l'affaire des soldats, dit le roi ; les soldats doivent être pénétrés de la conviction qu'à chaque instant ils peuvent être appelés à remplir leur devoir. »

L'Action Italienne
LE DISCOURS DE M. SONNINO

Roma, 2 décembre.

Les journaux relèvent que lorsque M. Sonnino a commencé, à la Chambre, le passage des déclarations concernant la Serbie, les députés le saluèrent de vifs applaudissements prolongés.

M. Bissolati a crié : « Vive la Serbie ! » Alors les députés se levèrent, l'acclamant chaleureusement ; quelques députés socialistes officiels se livrèrent également à une manifestation.

Au Sénat

Roma, 2 décembre.

Au Sénat, tous les ministres et sénateurs étaient debout ; le président a glo-

Les Prêtres et le Service Armé

Un député, M. Mayéras, ayant écrit au général Gallieni, pour lui demander combien il y a d'ecclésiastiques dans les sections de secrétaires d'état-major, de recrutement, de C. O. A. et si la loi Dalbiez leur sera appliquée, voici ce que le ministre répond. « Officiel » du 30 novembre 1918 :

« Les ecclésiastiques qui, appartenant à l'un des cultes autorisés reconnus par l'Etat, ont rempli les conditions fixées par les articles 23 et 24 de la loi du 15 juillet 1889, combinées avec celles qui ont été arrêtées par les articles 4 et 39 de la loi du 9 décembre 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat, sont affectés, et doivent être affectés à l'armée, et doivent être maintenus en vertu de ces deux lois. »

« Tous les autres ecclésiastiques suivent le sort commun. Il en résulte qu'ils ne sont pas spécialement affectés aux sections de secrétaires, de commis ou d'administrateurs, plutôt qu'à d'autres corps et que, comme l'ensemble des hommes mobilisés, ils reçoivent intégralement l'application des dispositions de la loi du 17 août 1916. »

Ainsi donc, il apparaît que les ecclésiastiques et autres clercs qui aboyaient aux chaussons du ministre de la guerre, — comme s'ils n'étaient pas d'autres soldats ! — ne savent pas le premier mot de la question qu'ils soulevaient. Mais il y a une autre question, celle des ecclésiastiques qui, lorsqu'ils ont été mobilisés, ne se préoccupent nullement de servir s'ils ont tout ou rien de la guerre.

LA CLASSE 1917

Beaucoup d'objections ont combattu et cherché à entraver l'incorporation de la classe 1917.

Rien de plus naturel, et il n'est pas besoin, pour cela, de supposer un parti d'opposition.

Pour les uns, la loi Dalbiez n'a pas encore fourni tout son effet et son exacte application eût peut-être permis d'éviter l'appel des jeunes.

Chez beaucoup d'autres on trouve l'impression d'inquiétudes, d'ailleurs très légitimes, sur la santé de tant de jeunes soldats, prématurément exposés aux fatigues de la guerre.

Aux premiers on répond que, la loi Dalbiez réussit-elle à faire rentrer dans le rang 100 à 150.000 « embusqués », ce serait insuffisant. Lorsque les chefs militaires, seuls compétents et responsables, déclarent nécessaire l'appel de cette classe, qui serait le complément pour un refus, auquel les événements du front peuvent infliger le plus cruel démenti.

On l'a assez dit et répété, si l'on appelle la jeune classe, ce n'est pas pour l'envoyer immédiatement au front, mais pour l'instruire à l'aise et, le moment venu, vers les tranchées ou l'école, lui permettre de remplacer utilement les classes précédentes dans leurs services de l'arrière.

Autrement, il eût fallu attendre jusqu'à l'hiver, ce qui, en face de conjonctures telles qu'il s'en produit en Orient, eût été fort imprudent.

Se tenir prêt, sans précipitation et sans affolement : la tactique nous a jusqu'à présent assez bien réussi pour nous y tenir. Voilà ce dont il faut persuader les agités qui emmènent de voir sacrifier étonnamment, à l'Allemagne, ce qui constitue la plus précieuse réserve de notre race.

Mais le jeune âge de ces soldats, les fatigues...

A cela que voulez-vous faire ? Vous avez entendu les assurances formelles du ministre. On s'est engagé à prendre toutes les précautions pour faciliter à la jeune classe une acclimatation toujours délicate. Tous les ménagements, toutes les mesures recommandées par l'hygiène et la prudence, on nous les promet.

Il est facile de soupçonner les hommes d'incapacité ou de mauvaise foi. Mais de quelle parole ne pourrait-on pas douter à l'avance ? Ne vaut-il pas mieux s'en remettre au patriotisme de ceux qui nous guident et accepter simplement et virilement le devoir ?

Nos enfants l'acceptent, avec une joyeuse confiance. Ils nous donnent un exemple utile à suivre. Il n'est pas de sacrifice, même des plus cruels, auquel ne doive être prêt tout Français digne de ce nom. Or celui qu'on nous demande aujourd'hui ne va pas jusqu'à exiger immédiatement la vie de ceux qui nous sont le plus chers, puisqu'il ne s'agit que de préparer et d'assurer un lendemain que tout annonce meilleur.

Le général Pedoya disait, l'autre jour, à la Chambre, que l'Allemagne a déjà sur son front de bataille les classes 1916 et 1917, qui, chez nous, sont encore intactes et dont la dernière attendra sans doute longtemps le contact avec l'ennemi.

Félicitons-nous donc de notre sort et considérons l'avenir avec le sang-froid que conseille le patriotisme et que justifie la réalité.

F. BURTEL.

AU SÉNAT

Séance du 2 décembre

La séance est ouverte à quatre heures et demie, sous la présidence de M. A. Douhet, qui prononce l'éloge funèbre de M. Saurin.

M. Viviani dépose le projet relatif à l'appel de la classe 1917, qui est renvoyé à la commission de l'armée.

On met au discussion le projet sur les associations ouvrières de production et sur le crédit au travail.

M. Chéron, rapporteur, expose l'économie du projet. Il dit que ceux qui combattent actuellement pour la France se sont efforcés de leur donner, dans la mesure de leurs possibilités, une aide financière. Ce projet, qui est soumis au Sénat, présente une importance capitale. Il le veut, le Sénat montrera qu'il est résolu à maintenir l'aide financière ainsi bien sur le terrain matériel que sur le terrain politique. (Applaudissements.)

M. Nélin, ministre du travail, présente quelques observations sur le projet, dont l'urgence est déclarée.

Tous les articles sont adoptés.

La prochaine séance est fixée au 9 décembre.

Séance levée à 5 heures et demie.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES
La crise des transports

Paris, 2 décembre.

La commission sénatoriale des chemins de fer a entendu les directeurs et les chefs de services de l'exploitation des réseaux de l'Etat du Midi et du P.-L.-M., au sujet de la crise des transports. Ceux-ci ont indiqué qu'elles étaient les atténuations possibles au mal dont ils ont signalé les causes.

Vendredi prochain, la commission entendra les directeurs et chefs de l'exploitation des Compagnies de l'Orléans, de l'Est et du Nord.

Les allocations aux familles nécessiteuses

M. Peyron et plusieurs de ses collègues, ont déposé la proposition de loi suivante, tendant à modifier la loi du 5 août 1914 sur les allocations :

« Les familles des militaires de l'armée de terre et de mer, appelés ou rappelés sous les drapeaux, qui remplissent les devoirs de soutien indispensables de famille, auront droit, sur leur demande, à une allocation journalière de 1 fr. 25 avec majoration de 0 fr. 75 par enfant âgé de moins de seize ans, à la charge des soutiens de famille. »

Ces allocations seront fournies par l'Etat pendant toute la durée de la guerre à compter du 1er janvier 1916 quel que soit le sort du militaire, dans des conditions qui seront déterminées par décret.

Cette proposition, M. le marquis de Kerriou, dépose l'amendement suivant :

« Ajouter » in fine » : avant l'application de ces dispositions, des instructions précises seront données aux commissions nationales d'appel et supérieure, pour vérification des principes relatifs à l'attribution des allocations, de façon à ce que ne soient plus reproduites de département à département, ou de cantons à cantons, les inégalités qui se constatent à présent. »

La question du sulfate de cuivre

La commission de l'agriculture a entendu M. Nélin, au sujet de la proposition de résolution déposée par M. Barthe et un grand nombre de ses collègues, sur la question du sulfate de cuivre. Elle a adopté la rédaction suivante :

« La Chambre invite le gouvernement à prendre toutes les mesures nécessaires :
1° Pour intensifier la production nationale des sels de cuivre ;
2° Pour assurer leur importation ;
3° Pour régulariser les prix et éviter la spéculation. »

M. Barthe a été désigné comme rapporteur.

FRANCE ET EUROPE

Suivant les opérations de la guerre sur le double front

Paris, 2 décembre. — A nos bureaux : 1 fr. en France-poste ; 1 fr. 40 ; recommandés : 1 fr. 50.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

La crise des transports

Paris, 2 décembre.

La commission sénatoriale des chemins de fer a entendu les directeurs et les chefs de services de l'exploitation des réseaux de l'Etat du Midi et du P.-L.-M., au sujet de la crise des transports. Ceux-ci ont indiqué qu'elles étaient les atténuations possibles au mal dont ils ont signalé les causes.

Vendredi prochain, la commission entendra les directeurs et chefs de l'exploitation des Compagnies de l'Orléans, de l'Est et du Nord.

Les allocations aux familles nécessiteuses

M. Peyron et plusieurs de ses collègues, ont déposé la proposition de loi suivante, tendant à modifier la loi du 5 août 1914 sur les allocations :

« Les familles des militaires de l'armée de terre et de mer, appelés ou rappelés sous les drapeaux, qui remplissent les devoirs de soutien indispensables de famille, auront droit, sur leur demande, à une allocation journalière de 1 fr. 25 avec majoration de 0 fr. 75 par enfant âgé de moins de seize ans, à la charge des soutiens de famille. »

Ces allocations seront fournies par l'Etat pendant toute la durée de la guerre à compter du 1er janvier 1916 quel que soit le sort du militaire, dans des conditions qui seront déterminées par décret.

Cette proposition, M. le marquis de Kerriou, dépose l'amendement suivant :

« Ajouter » in fine » : avant l'application de ces dispositions, des instructions précises seront données aux commissions nationales d'appel et supérieure, pour vérification des principes relatifs à l'attribution des allocations, de façon à ce que ne soient plus reproduites de département à département, ou de cantons à cantons, les inégalités qui se constatent à présent. »

La question du sulfate de cuivre

La commission de l'agriculture a entendu M. Nélin, au sujet de la proposition de résolution déposée par M. Barthe et un grand nombre de ses collègues, sur la question du sulfate de cuivre. Elle a adopté la rédaction suivante :

« La Chambre invite le gouvernement à prendre toutes les mesures nécessaires :
1° Pour intensifier la production nationale des sels de cuivre ;
2° Pour assurer leur importation ;
3° Pour régulariser les prix et éviter la spéculation. »

M. Barthe a été désigné comme rapporteur.

FRANCE ET EUROPE

Suivant les opérations de la guerre sur le double front

Paris, 2 décembre. — A nos bureaux : 1 fr. en France-poste ; 1 fr. 40 ; recommandés : 1 fr. 50.

COMMUNIQUE MONTENEGRIN

Paris, 2 décembre.

Le 30 novembre, l'ennemi ayant reçu de grands renforts, dirigea ses attaques vers Erihol et Plevna. Nos troupes ont dû se replier sur leurs positions de l'arrière pour défendre cette dernière ville. Nous avons fait trente prisonniers.

Il n'est rien signalé d'important sur les autres points.

A LA VEILLE DU GRAND CHOC
Une nouvelle base navale

Salonique, 2 décembre.

Les corps franco-anglais de la vallée du Vardar vont être aux prises avec une triple attaque convergente venant de l'ouest du nord et de l'est. Mais l'organisation solide des positions qu'ils occupent et l'admirable moral des combattants inspirent toute confiance au commandement.

Cependant, il suffit de regarder une carte pour voir les difficultés de la situation du corps expéditionnaire qu'il serait impudent de vouloir ignorer.

Les environs de Salonique sont à l'ouest, une région marécageuse, à l'est, un chapelet de lacs. La presqu'île de Chalcidique rocheuse, désertique et entourée de hautes de sable, est généralement à peu près inhabitable ; enfin, le golfe même de Salonique peut être momentanément barré par les adversaires avec des mines et des sous-marins.

Cependant, dans l'intérêt même de l'issue fatale de la guerre, il est évident qu'il ne faut à aucun prix abandonner cette clé et ce gage d'avenir pour nous. Salonique. Dans ces conditions, on a envisagé l'occupation d'une autre base navale complémentaire de celle de Salonique. Le choix de Volo s'imposait, notamment, avec sa route unique sur Larissa et la Macédoine, chemin historique des invasions ennemies, voie roumaine et aujourd'hui encore route stratégique de la concentration grecque vers la haute Macédoine.

LA COOPERATION RUSSE

Paris, 2 décembre.

Les journaux suisses admettent qu'il n'y a plus d'Allemands à la poursuite des Serbes, et que von Mackensen est parti

LA COOPERATION ITALIENNE

Les Italiens auraient débarqué à Valona

Athènes, 2 décembre.

Le « Temps » publie la dépêche suivante : « On apprend de bonne source que des détachements italiens auraient débarqué avant-hier à Valona. »

EN GRECE
Le Cabinet grec débile

Athènes, 2 décembre.

Un conseil des ministres a été tenu ce matin à onze heures, au palais royal, sous la présidence du roi.

La séance a duré deux heures.

Aucune communication n'a été faite à la presse.

Petit extrait de ce conseil. M. Gouras a déclaré qu'aucune décision n'avait encore été prise.

« Serait-ce une manœuvre dilatoire ? »

Athènes, 2 décembre.

Le premier réponse grecque pouvait passer pour satisfaisante, mais le retard apporté aux satisfactions promises depuis six jours commence à ressembler à une manœuvre dilatoire.

On dit cependant qu'il n'est pas question, du moins pour le moment, de passer à l'emploi de mesures coercitives.

Les causes des tergiversations grecques

Athènes, 2 décembre.

La Grèce aurait fait savoir aux alliés qu'elle ne saurait accepter leur demande d'assumer la surveillance des côtes grecques après l'évacuation de Salonique par ses troupes.

Evidemment, l'hésitation du gouvernement grec est causée par la menace des Austro-Allemands

rité les morts de la guerre « dont le sang... »

M. Denys Cochin rentre en France... M. Denys Cochin, ministre d'Etat...

Le général Porto va venir en France... Mithra, 2 décembre.

Le généralissimo Cadorna qui devait se rendre incessamment en France...

Le récent succès des Russes à Moukat, dont le tambour emporté par nos alliés...

Le 26 novembre, au sud du lac Ouran... les Russes ont occupé Karaj-Yangt...

Après avoir passé à côté du steamer « Avance de Karsor »...

Un blâme cinglant de Roosevelt aux neutres... M. Roosevelt a refusé de participer...

COMMUNIQUE ANGLAIS... Londres, 2 décembre.

COMMUNIQUE BELGE... Le Havre, 2 décembre.

COMMUNIQUE RUSSE... Pétrograd, 2 décembre.

l'amiral Loeze, ministre de la marine, et M. Rabot...

Autour de la Guerre AU MAROC... Le général Lyautey à Tétouan...

EN ALLEMAGNE... Emeute sanglante à Berlin (7)...

EN SUISSE... Le complot terroriste austro-allemand...

AUX ETATS-UNIS... M. Roosevelt candidat à la présidence...

EN SERBIE... NOUVELLES CONTRADICTOIRES... Londres, 2 décembre.

LA FLOTTE ALLEMANDE BOUGE... Copenhague, 3 décembre.

L'ALLEMAGNE ET LA PAIX... Genève, 3 décembre.

A LA CHAMBRE SAXONNE... Genève, 3 décembre.

LE KAISER ET SES AVIATEURS... Pétrograd, 3 décembre.

EN HOLLANDE... Amsterdam, 3 décembre.

POIGNEE DE NOUVELLES... Un train de grands blessés, venant d'Allemagne...

LEmpereur et le tsarévitch, grands-ducs Alexis Nicolaïevitch, sont rentrés le 1er décembre...

LEmpereur du Japon a ouvert la Diète en personne...

CE SONT LES CURES !... Mardi dernier, un de ces marchands de « Sédas-Ségouans »...

Comment expliquez-vous, avancez alors tranquillement une femme...

Notre compatriote, M. Lafargue, lieutenant au 10^e Hussards...

LA COLLECTE faite parmi le personnel de la Préfecture...

« MANON » AU THEATRE MUNICIPAL... Nous rappelons que c'est demain, dimanche...

FOOT-BALL RUGBY... Dimanche prochain, sur le terrain de la Ligue d'Education Physique...

DES REFORMES... Le ministre de la guerre vient d'informer la commission du budget...

L'APPLICATION DE LA LOI DALBIEZ... Les déclarations du général Gallieni concernant la loi Dalbiez...

ALLOTEMENTS AUX FAMILLES DES MOBILISES... Nous croyons devoir rappeler que les postulants d'allocations militaires...

ACCIDENT... Hier, vers six heures du soir, le nommé Nava Pierre...

ACCIDENT... Hier, vers six heures du soir, le nommé Nava Pierre...

OBJETS TROUVES... Déclarés au Commissariat Central... Pourrue (charpe, par M. Guiraud, 27, rue Jean Néel).

RAVITAILLEMENT EN VIN DES ARMEES PENDANT L'ANNEE 1916... Le ministre de la guerre a fixé le barème suivant...

HYGIENE DE L'ARMBE... Pour compléter et étendre à toute l'armée le don qu'il a fait de 100 voitures...

1^{re} Marque Française... CRÈME SIMON... Unique pour la toilette

PAU-VILLE... Le thermomètre de M. Dalgnas, opticien, 14, rue Alexander-Taylor...

A L'ORDRE DU JOUR... Notre compatriote, M. Lafargue, lieutenant au 10^e Hussards...

POUR NOS BLESSES... La collecte faite parmi le personnel de la Préfecture...

« MANON » AU THEATRE MUNICIPAL... Nous rappelons que c'est demain, dimanche...

FOOT-BALL RUGBY... Dimanche prochain, sur le terrain de la Ligue d'Education Physique...

DES REFORMES... Le ministre de la guerre vient d'informer la commission du budget...

L'APPLICATION DE LA LOI DALBIEZ... Les déclarations du général Gallieni concernant la loi Dalbiez...

ALLOTEMENTS AUX FAMILLES DES MOBILISES... Nous croyons devoir rappeler que les postulants d'allocations militaires...

ACCIDENT... Hier, vers six heures du soir, le nommé Nava Pierre...

ACCIDENT... Hier, vers six heures du soir, le nommé Nava Pierre...

OBJETS TROUVES... Déclarés au Commissariat Central... Pourrue (charpe, par M. Guiraud, 27, rue Jean Néel).

RAVITAILLEMENT EN VIN DES ARMEES PENDANT L'ANNEE 1916... Le ministre de la guerre a fixé le barème suivant...

HYGIENE DE L'ARMBE... Pour compléter et étendre à toute l'armée le don qu'il a fait de 100 voitures...

1^{re} Marque Française... CRÈME SIMON... Unique pour la toilette

PAU-VILLE... Le thermomètre de M. Dalgnas, opticien, 14, rue Alexander-Taylor...

A L'ORDRE DU JOUR... Notre compatriote, M. Lafargue, lieutenant au 10^e Hussards...

POUR NOS BLESSES... La collecte faite parmi le personnel de la Préfecture...

« MANON » AU THEATRE MUNICIPAL... Nous rappelons que c'est demain, dimanche...

FOOT-BALL RUGBY... Dimanche prochain, sur le terrain de la Ligue d'Education Physique...

DES REFORMES... Le ministre de la guerre vient d'informer la commission du budget...

L'APPLICATION DE LA LOI DALBIEZ... Les déclarations du général Gallieni concernant la loi Dalbiez...

ALLOTEMENTS AUX FAMILLES DES MOBILISES... Nous croyons devoir rappeler que les postulants d'allocations militaires...

ACCIDENT... Hier, vers six heures du soir, le nommé Nava Pierre...

ACCIDENT... Hier, vers six heures du soir, le nommé Nava Pierre...

L'Emprunt 5 % de la Défense Nationale... Notre part dans la Grande lutte... Le moment est venu où notre patrie...

Emprunt National 5 % 1916... On souscrit sans frais, à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE... Agence de Pau, 12, rue Gambetta...

LEÇONS DE DROIT par docteur en droit... Préparation aux examens. S'adresser journal ou Villa Kermac, Avenue de Tarbes...

A LOUER petit appartement 2^e étage, 4 pièces dont 2 au midi, galerie au midi, cave et chambre de débarras... S'adresser, 13, rue Galois...

AVIS... La personne qui a été vue jeudi à la Halle de la Place de la République, ayant avec elle un petit chien répondant au nom de Pipo...

ACHETE Collections et lots d'antiquités... Gulloré, Villa Georges, avenue de Lons, Pau...

STENO-DACTYLOGRAPHIE, ayant machine à écrire, donnerait leçons... S'adresser au bureau du journal...

AVIS... La personne qui a ramassé hier, jeudi, 3 h. 10, un manteau de drap noir...

ON DEMANDE des commis, des hommes de peine et des apprentis pour Commerce de gros... S'adresser, avec références, Maison Campion et Cie, 24, rue Nouvelle-Halle, Pau...

ON DEMANDE ménage connaissant bien : culture jardin potager, vaches laitières... Adresse au journal...

ON DEMANDE des ouvriers cordonniers, au 18^e d'infanterie... S'adresser à M. Serpeau, maître bottier...

HOMME sérieux demande place garçon de magasin ou autre... Voyageur au besoin. Adresse au Journal...

PETIT COMMERCE à céder. Adresse Bureau du Journal...

AU RENARD BLEU... MIRC, Fourreur-Pelleter... PAU - 11, Place du Palais - PAU... SUCCURSALE à MONTELLIER...

DEMAIN DIMANCHE L'Héroïne de Loos (ÉMILIE MORÉAU) délivrée par les Anglais le 25 septembre 1916 COMMENCERA LA PUBLICATION DE ses Mémoires DANS LE Petit Parisien